



CHARTRE DU FOYER TRINITÀ

OBJECTIF DU FOYER

Le Foyer Trinità accueille de jeunes étudiants ou stagiaires, qui s'installent à Rome pour une année, qui souhaitent découvrir la Communauté de l'Emmanuel et participer à sa mission à la Trinité-des-Monts. L'ambiance familiale et fraternelle du Foyer, l'encouragement mutuel dans le service et la prière, le rythme et les engagements de l'année, visent au développement spirituel, humain et culturel de chacun. Au cœur de l'Italie et de l'Eglise, les membres du Foyer pourront ainsi découvrir à fond la place unique de Rome dans notre foi et son histoire, afin d'être toujours plus « enracinés et fondés dans le Christ » (Colossiens 2,7), pour faire avec lui la volonté du Père (Hébreux 10,7).

ESPRIT DU FOYER

Les membres du Foyer grandissent en habitant ensemble, en partageant du temps les uns avec les autres. Ils font donc le choix de l'ouverture à Dieu et au prochain, de la disponibilité à leurs frères et sœurs de Foyer. Cet esprit s'exprime notamment dans la générosité du service, l'authenticité de la vie commune, l'attention à l'harmonie du Foyer, et le choix de parler la langue du pays qui les accueille¹. En outre, un investissement sérieux dans leur devoir d'état est attendu des membres du Foyer. Conscients de l'exigence des lieux (différents états de vie, missions et passage nombreux sur le même site) - et parfois de leurs inconvénients - les membres du Foyer veilleront avec l'équipe du Foyer à trouver l'équilibre en toute chose.

MOYENS ET ENGAGEMENTS

La Trinité-des-Monts trouve son sens et sa raison d'être dans l'œuvre de Dieu ; c'est d'abord dans la prière que chacun des membres s'efforce de la chercher et de la suivre. Afin d'ancrer leur vie quotidienne dans le Christ et la présence de l'Esprit Saint, les membres du Foyer s'engagent à développer leur relation au Seigneur et plus spécifiquement à :

- Prévoir un temps de prière personnelle et silencieuse d'au moins 15 minutes par jour (à l'Adoration du Saint-Sacrement ou non).
- Participer chaque mardi soir à la maisonnée, au point d'information et au dîner.
- Participer à la messe de 18h30 et animer la *Serata* (veillée de prière) les jeudis soir, en collaboration avec les membres de la Communauté de l'Emmanuel.
- Venir aux formations du Foyer ainsi qu'aux pèlerinages et week-ends indiqués dans le Calendrier d'année (week-end d'intégration, Triduum Pascal, Visite des 7 églises, week-end de fin d'année).
- Rendre des services pour la mission de la Trinité-des-Monts, y compris matériels et basiques (environ 5 heures par mois, à discerner individuellement avec l'équipe).
- Dîner régulièrement ensemble ; de temps en temps avec l'équipe.

¹ Bâtiment français, la Trinité-des-Monts se situe en Italie et non en zone extraterritoriale française. Selon les nationalités représentées, la langue du Foyer commune à tous est l'italien.

Les membres du Foyer sont enfin les bienvenus aux journées mensuelles de la Communauté de l'Emmanuel.

LE COUVENT DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Propriété sublime des Pieux Etablissements de la France à Rome et à Lorette, la Trinité-des-Monts est un lieu complexe, qui regroupe une église, un couvent, deux écoles, une maison d'accueil et plusieurs associations. Pour les besoins de ses missions, trois sœurs consacrées, deux prêtres, un couple et trois célibataires de l'Emmanuel habitent le couvent. En plus des passages nombreux mais aussi de l'accueil d'hôtes dans les couloirs, qu'occasionnent ces missions, cette cohabitation exige une discipline et un respect mutuels forts. Habiter la Trinité-des-Monts est un privilège mais aussi une responsabilité.

Les lieux propres des membres du Foyer sont le salon-salle à manger et la cuisine du cloître, leurs chambres et leurs salles-de-bain. Tous les autres endroits, intérieurs et extérieurs, sont communs. Pour ces raisons, les membres du Foyer n'utilisent pas les terrasses ou les jardins sans en demander la permission à Marie-Lys ou au Père Fabrice. Il n'est nulle part possible de fumer à la Trinité-des-Monts, pas même dans les jardins. A toute heure, une attention est demandée à la tenue vestimentaire et au silence, notamment aux étages le soir et la nuit. Les couloirs sont en effet des lieux partagés. Régulièrement sera prévu un tour de questions et d'informations sur les aspects matériels du Foyer et les événements qui se déroulent à la Trinité-des-Monts. En cas d'incompréhension ou de difficulté, les membres du Foyer n'attendent pas pour en discuter avec l'équipe et transmettre leurs propositions.

RÈGLES DU FOYER

Ce sont en somme les règles du couvent qui s'appliquent à tous ses habitants, avec quelques spécificités.

- Chambres : l'accès au chambre est strictement personnel, on n'y accueille ni amis, ni membres du Foyer, ni membres de sa famille. Aucune nourriture n'y est prise, une boisson peut être amenée depuis la cuisine mais on n'y installera pas de bouilloire, ni dans les couloirs. Chacun veillera à la maintenir propre et en bon état. Les monuments historiques empêchent l'utilisation de clous et punaises aux murs. Un double kit de draps et serviettes est transmis au début de l'année et restitué à la fin.
- Silence : un couvre-feu s'applique à partir de 22h00 dans les couloirs et le couvent, où seul le silence se fera entendre. Jusque 7h00 le lendemain, chacun veille notamment à éviter les machines à laver, les douches bruyantes et les claquements de porte.
- Internet : l'utilisation d'internet dans les chambres est possible. On aura cependant à cœur de vivre les relations en profondeur, de partager la vie quotidienne au Foyer, sachant qu'un accès internet est proposé dans les salles communes.
- Invités : pour dormir, il s'agira de s'adresser à la maison d'accueil ou aux couvents proches de la Trinité-des-Monts. La journée ou pour les repas, il est possible de recevoir des invités à condition de le demander aux autres membres, de veiller à la vie commune du Foyer et de réserver ces invitations à quelques jours seulement. Afin que chacun se sente chez soi et puisse vaquer paisiblement à ses occupations, on vérifiera qu'il n'y ait pas tous les jours des invités. Lorsqu'un membre du clergé ou un religieux extérieur à la Trinité-des-Monts est invité, il est demandé d'en avertir le Père Fabrice. Les soirées bruyantes sont rarement possibles à cause des lieux ; une exception peut être organisée avec l'équipe. Au-delà de dix invités, il est également requis d'en prévenir l'équipe.
- Allers et venues : le portail vert du site fonctionne avec un code. Ce code ne doit pas être partagé à des personnes extérieures à la Trinité-des-Monts. Dans le cas où un étudiant accueille un ami, il lui est demandé d'aller l'accueillir et de le raccompagner à la porte.
- Propreté : un service ménage organisera avec l'équipe un roulement efficace, pour que les poubelles (au moins organiques) soient vidées quotidiennement, pour que la propreté des salles communes soit conservée, pour que chacun serve aux tâches communes et trouve

sa joie dans la bonne tenue des lieux. Il en va de même pour les chambres et les salles de bain. Il pourra être demandé aux étudiants de montrer à un membre de l'Equipe l'état de leur chambre, dans le respect du droit à la vie privée et à l'intimité de chacun.

- Courses : chaque étudiant s'occupe de sa nourriture mais la maison fournit les produits ménagers, à l'exception des lessives, produits vaisselles et éponges.
- Repas : en semaine à l'exception du jeudi, les membres du Foyer sont les bienvenus au déjeuner de la Trinité-des-Monts - préparé par les bons soins du chef - dans la salle à manger du couvent à 13h00. Pour y participer, une participation de 5€/repas est demandée, il faut s'inscrire au plus tard le dimanche précédent.
- Autres consignes : les instructions générales de la Trinité-des-Monts, notamment en matière de sécurité seront transmises aux membres du Foyer.

PARTICIPATION AUX FRAIS

Chaque membre du Foyer participe à l'entretien et au fonctionnement du couvent de la Trinité-des-Monts à hauteur de XXX euros par mois. Cette participation couvre également les frais des week-ends et des activités du Foyer (hors repas du lundi). Les versements sont vus avec Maurizio et ont lieu chaque fin de mois. Une preuve de mise en place de virement automatique au 30 de chaque mois sera demandée. Ils se font au prorata des jours passés, pour les mois d'arrivée et de départ de la Trinité-des-Monts (septembre et juillet) les autres mois sont dues intégralement.

DUREE DE L'ENGAGEMENT

L'engagement au Foyer dure une année. Il est possible d'arriver en septembre (avant le week-end d'intégration) et de repartir fin juin (après la sortie de fin d'année du Foyer). Au cas par cas, le séjour peut se prolonger jusque fin juillet. Les membres du Foyer passent toute l'année à la Trinité-des-Monts, sauf raison grave.

LA COMMUNAUTÉ DE L'EMMANUEL ET L'EQUIPE

La Communauté de l'Emmanuel est heureuse d'accueillir les membres du Foyer et de partager avec eux la mission de la Trinité-des-Monts. Cet accueil se réalise dans l'accompagnement de l'équipe du Foyer ainsi que dans la Maisonnée qui reçoit le membre du Foyer. L'équipe se place au service de chacun des membres et organisera des rencontres individuelles² et collectives, pour le bon déroulement de l'année. Chaque étudiant est encouragé à aller trouver Marie-Lys ou le Père Fabrice en cas de difficulté, d'incompréhension ou de toute autre question. Maurizio et Kathleen accueilleront avec joie chez eux, ne serait-ce que pour un déjeuner dominical, les membres du Foyer qui souhaiteront prendre l'air à Bracciano.

Fait à Rome
Le 25 septembre 2025,

Prénom et Nom
Signature

² Chaque membre du Foyer est accompagné par une personne de l'Equipe, qu'il rencontre au moins trois fois dans l'année.